

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

Membres élus présents ou représentés : M. Alfredo Gomez-Muller, Mme Cécile GUEIFFIER, M. Olivier Motret, Mme Jocelyne Peigney, M. Jean-Claude Soret, M. Francis Bourreau, Mme Sandrine Dallet-Choisy, M. Pierre Antoine Dessaux, Mme Christine Fauvelle-Aymar, Mme Cécile Goi, M. René Mokoukolo, M. Sébastien Salvador-Blanes, M. Maximilien Bullett, M. Mathieu Cluzel, Mlle Clotilde Fontaine, Mlle Charlie Jacquier, M. Arnaud Lecoffre, M. Tristan Levillain, Mlle Carol-Anne Loher-Jamot, M. Okana Rodrial Ngandzien, M. Julien Ouvrard, Mlle Mathilde Payen, M. Florian Ringuet, Mlle Mélanie Thongsith, Mme Hélène Bezard, Mme Carole Dervault, Mme Christelle Hervé, Mme Marie-Christine Jossec, Mme Mireille Motteau, Mme Marie-Anne Boissière, M. Jean-Marie Ginesta, M. Guy Charlot.

Membres à titre consultatif : M. Maxime Marco, M. Bertrand de Buhren, Mme Bénédicte Delaunay, M. Arnaud Giacometti, Mme Christine Poirier, Mme Martine Pelletier, M. Jean-Michel Fournier, M. Alain Gueiffier, Mme Véronique Brechet, M. Bruno Boissavit représenté par Anne Azanza, M. Sébastien Boyer, Mme Emmanuelle Fargues, Mme Bénédicte Froment, Mme Caroline Gonzalez, Mme Joëlle Lardon, M. Benoit Wolf, Pascal Garcia, Christine Maisonneuve, Stéphanie Rolin, Mme Nicole Fanien.

Correspondants pédagogiques : M. Xavier Aparicio, M. Pascal Chareille, Mme Bénédicte Montigny, M. Pierre Mouzet, Mme Concetta Pennuto, M. Pascal Ricaud.

1. Approbation du compte rendu du CEVU du 21 juin 2012

Le Compte-rendu du conseil du 21 juin est adopté à l'unanimité.

2. Personnels

► Campagne d'emplois à la rentrée 2013

Le document étudié en séance a été discuté le lundi précédent en comité de pilotage politique (CPP).

Nadine Imbault présente et commente le tableau récapitulatif des propositions issues de cette réunion.

Les membres du CEVU s'interrogent et regrettent le nombre important de postes non publiés. S'agit-il d'une politique de l'établissement ou d'une réponse à des volontés propres aux sections d'attendre avant de publier les postes vacants. Nadine Imbault répond que les deux cas de figure coexistent, la composante devant arbitrer parfois entre plusieurs profils notamment recherche et enseignement.

Nous comptons également sur les créations de poste annoncées par le gouvernement notamment dans les universités les plus sous-dotées comme c'est notre cas.

Comme tenu du débat sur la non publication de 20 postes, il est proposé de faire une proposition alternative sur certains points.

Le conseil s'accorde sur la proposition de Nadine Imbault de faire diviser la liste en trois votes :

Un vote particulier sur le poste 1042 en 14^{ème} section, entre un Maître de Conférence (MCF) ou un Professeur Agrégé (PRAG).

- MCF : 2 voix

- PRAG : 10 voix
- Abstention : 22 voix

Un vote sur le poste de professeur 0002 en 22^{ème} section : demande de levée de la non publication du poste proposée par le CPP et donc, demande de publication du poste sous le profil demandé par le conseil d'UFR. Proposition adoptée à l'unanimité des votants.

Le dernier vote porte sur le reste de la liste, elle est adoptée à l'unanimité.

3. Informations générales

Présentation du Forum Made in Touraine.

Le CEVU accueille les organisateurs Jean-Michel Fouquet, Anne Coudignac de ce Forum Made in Touraine qui présentent leurs objectifs.

Politique des langues pour non spécialistes

- Au printemps, un bilan de fonctionnement des Centres de Ressources en Langues (CRL) avait été demandé à leurs responsables. A la lecture de ces bilans, on constate certes des points caractéristiques à chaque CRL mais également beaucoup de points communs.
- Nécessité d'une formation plus poussée dans la pédagogie de l'autonomie guidée (pédagogie différente en CRL, peut parfois être difficile pour un enseignant de ne plus exercer un contrôle total sur les apprenants)
- Nécessité d'éléments plus précis de mesure de satisfaction et de progrès des étudiants. L'UFR de Droit Economie Sciences Sociales a évalué l'ensemble des éléments pédagogiques en langues l'année dernière.
- Nécessité de moments d'échanges de pratiques
- Nécessité d'une coordination des CRL. Cette demande avait été ajoutée au profil de poste MCF 1381 proposé en juillet 2012 pour un recrutement en février 2013.
- Problème des étudiants étrangers qui ont peu ou pas bénéficié de cours de langues avant leur arrivée.

Nadine Imbault présente également le compte-rendu de la réunion du 21 juin réunissant les responsables de CRL, des correspondants pédagogiques et des responsables de filière. Lors de cette réunion, le groupe a débattu du Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) de niveau 2, trop exigeant pour la majorité des étudiants. Il y a un décalage entre le niveau censé être acquis en lycée et le niveau réel, ce qui rend le CLES 2 inaccessible du fait de son niveau très exigeant notamment à l'oral. Nadine Imbault rappelle que le niveau de certification en langues exigé pour acquérir le master est le CLES, sans précision entre niveau 1 ou 2.

Le groupe de travail propose d'exiger le CLES 1 et que tout le monde passe le CLES 2 sans avoir besoin de tout obtenir (par exemple 2 compétences sur 4 ou une note seuil sur les 4 compétences, ...). Ces propositions seront à débattre au sein de la commission « apprentissage des langues pour non spécialistes ».

Le CLES 1, atteste de la capacité à s'insérer en mobilité étudiante. L'obtention de ce niveau de certification permettrait d'aider les étudiants souhaitant une mobilité, et cela constituerait un encouragement pour les étudiants au lieu de débiter directement par une certification très exigeante.

Lors de cette réunion, il a été proposé de tester le CLES 1 sur certaines promotions de licence (L2 Economie, L2 Géographie et L2 Sociologie), l'UFR Sciences et Techniques proposant quant à lui de le faire passer à l'ensemble des étudiants de L2 au printemps. Une prochaine réunion du groupe de travail affinera ces propositions.

Les étudiants élus du CEVU font part au conseil du déficit d'enseignement en langues dès le primaire et le secondaire. Ils arrivent donc à l'université avec un niveau faible et les volumes horaires proposés ne leur permettent pas toujours de combler leur retard.

Convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Touraine

Cette convention prévoit la création d'un comité de pilotage qui permettra des échanges d'informations, l'articulation entre R' Pro et la plateforme Sésame Emploi (promotion des stages, dispositifs d'apprentissage, participation aux conseils de perfectionnement), le développement et les collaborations entre entreprises et équipes de recherche, le soutien aux initiatives de l'université dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Seront membres de ce comité de pilotage pour la CCI, le président de la CCI, le vice-président enseignement supérieur et innovation, le vice-président emploi, le président de l'université, les vice-présidents du Conseil Scientifique et du CEVU ou leurs représentants. Deux coordinateurs sont prévus, un pour la CCI, un pour l'Université. Ce comité se réunira au minimum trois fois par an.

Evaluation des Enseignement :

Nadine Imbault rappelle que l'évaluation des enseignements a été mise en place dans toutes les formations depuis le précédent contrat. Elle est rendue obligatoire désormais par l'arrêté licence, et exigée pour les évaluations de l'AERES.

Aujourd'hui, il faut faire évoluer cette évaluation de façon à la rendre utilisable par l'établissement pour ce qui concerne les questions générales et par l'équipe pédagogique pour ce qui concerne les filières.

Pour mener à bien la réflexion sur l'évaluation des enseignements, un groupe de travail CEVU est constitué, animé par un chargé de mission, Eric Blin, MCF en géographie. Les objectifs du groupe de travail sont d'assister le chargé de mission dans les définitions des questions suivantes : rythme des évaluations, forme et formules des questionnaires, utilisation par les équipes pédagogiques.

Le groupe est constitué, en plus du chargé de mission, de la VP CEVU, de la responsable de l'OVE, de la directrice des formations au SEVE, des correspondants pédagogiques, de responsables de service scolarité : Annie Boutault et Françoise Pipelier, un directeur de composante : Bernard Buron, un membre du CA : Claude Ophèle, des membres élus du CEVU : Cécile Goï, Marie-Christine Jossec, René Mokokounlo, Alfredo Gomez-Muller. Une première réunion du groupe aura lieu le 20 septembre. Un groupe restreint issu du précédent sera chargé de proposer un questionnaire. Il se réunira le 4 octobre.

Commission Enseignement d'Ouverture (UEO) :

Comme annoncée dans le cahier des charges UEO, une commission consacrée à ces UEO est constituée. Cette commission sera chargée d'arrêter la liste des cours ouverts au second semestre mais plus généralement elle définira le cahier des charges des UEO et leur cadre budgétaire. La première réunion est fixée au 14 octobre pour laisser le temps aux composantes et services de faire remonter leurs propositions. Cette commission issue du CEVU, est ainsi constituée : Francis Bourreau, Maximilien Bullett, Sébastien Salvador-Blanes, Christine Fauvelle-Aymar, Marie Christine Jossec, Cécile Goï, Pierre-Antoine Dessaux, Nadine Imbault, Emmanuelle Fargues.

Information vie de l'étudiant :

Bilan de la semaine accueil

Sébastien Boyer fait le bilan de la semaine qui vient de s'écouler, et notamment des nouvelles manifestations qui ont attiré beaucoup de participants.

Bénédicte Delaunay présente la semaine d'accueil des étudiants étrangers (hors échanges) qui est instituée cette année. Suite à la présentation d'Alain Koenig, directeur du Centre Universitaire d'Enseignement du Français aux étudiants étrangers (CUEFEE), au CEVU, les trois directions Vie de l'Etudiant, Relations Internationales et Formation ont travaillé en commun avec le CUEFEE pour proposer des actions d'intégration particulières

aux primo arrivants. Ils bénéficieront d'une demi-journée d'accueil au sein de leur composante entre le 27 et le 4 octobre afin de rencontrer les acteurs de l'université notamment les responsables pédagogiques. Le 3 octobre, les étudiants sont invités à la mairie de Tours à une soirée qui leur est dédiée, où ils pourront rencontrer les structures culturelles, sportives, associatives de la ville et de l'université, ainsi qu'un certain nombre d'activités ludiques et culturelles.

Ils sont invités à se rendre aux activités de la rentrée culturelle de l'université entre le 2 octobre et le 9 octobre 2012. Enfin, pendant la semaine des congés d'automne le CUEFEE, proposera des ateliers le matin et des animations culturelles ou sportives seront organisées l'après-midi.

Bénédicte Delaunay évoque également les différents chantiers en cours, notamment en collaboration avec le Conseil du Bureau de la Vie de l'Etudiant : travail sur les rythmes universitaires, étudiants en situation particulière, tutorat en résidence, statut des étudiants élus, formation des élus, et des responsables d'association.

4. Pédagogie

► Mesures transitoires et modifications des modalités de contrôle des connaissances (MCC) en Licence et Master

Nadine Imbault rappelle le champ d'action du régime du régime transitoire :

Les étudiants inscrits en L1, L2, L3 et M1 durant l'année universitaire 2011/2012 se réinscrivant (ou redoublant) dans la même année universitaire en 2012/2013 sont soumis au régime transitoire de contrôle de connaissances. Ces mesures devront toujours être en faveur de l'étudiant redoublant.

Voici les dispositions à prendre obligatoirement par l'enseignant responsable d'année :

- Pour l'année universitaire 2012/2013, chaque responsable d'année devra attribuer, en accord avec l'équipe pédagogique, un nombre total de crédits ECTS équivalent ou supérieur à celui obtenu par l'étudiant lors de l'année universitaire 2011/2012.
 - S'il n'y a pas de correspondance parfaite au niveau des EP ou UE entre les deux maquettes, l'enseignant devra trouver des EP dans la nouvelle maquette que l'étudiant pourra valider.
 - Chaque étudiant concerné se verra remettre un contrat pédagogique individuel qu'il contresignera avec le responsable d'année.
 - Un exemplaire lui sera remis et un autre sera conservé au service de scolarité.
- Modification de maquettes
- UFR Lettres et Langues
 - Licence droit langues
 - M2 Lettres
 - UFR Sciences et Techniques
 - M2 Matériaux multifonctionnels et nouvelles technologies pour l'énergie
 - UFR Droit, Economie et Sciences Sociales
 - M1 Droit du Patrimoine
 - M1 Economie
 - M2 Droit des Affaires internationales
 - M2 Promotion et gestion de l'immeuble
 - M2 Economie des échanges internationaux

- UFR Médecine
Modification du DCEM1 en L3 Sciences médicales
Diplôme préparatoire à la recherche biomédicale
Promotion et gestion de la santé

Les MCC ont été étudiées par le SEVE et Nadine Imbault propose qu'elles soient votées en bloc sous réserve des modifications réglementaires demandées.

Le conseil d'UFR de Lettres et Langues a proposé un projet de mesures pour LEA. Ces mesures ne sont pas à l'ordre du jour de ce CEVU car elles ne sont pas applicables cette année car elles auraient été rétroactives. L'année prochaine le statut des étudiants « AJournés Autorisés à Continuer » (AJAC) (concernés par le projet de LEA), va évoluer. Le cas particulier de LEA sera réexaminé à cette occasion.

Les membres du conseil votent à l'unanimité les MCC et mesures transitoires.

- Demande de création de la licence professionnelle (LP) spécialité Gastronomie internationale et management (UFR Droit)

Cette création est proposée par l'UFR DESS (IAE) avec le lycée hôtelier de Blois.

L'objectif de la formation est l'acquisition de compétences techniques liées aux métiers de la restauration et de compétences managériales. En effet, les PME et grands groupes hôteliers constituent une source d'emplois spécialisés en management de la haute gastronomie dont les représentants doivent faire preuve de connaissances des cultures alimentaires dans leur diversité tout en disposant de fortes aptitudes managériales.

Il existe 2 licences professionnelles en France qui s'intéressent à la gastronomie et aucune ne propose de double compétence : pratique de la cuisine - management.

L'enseignement est axé sur les connaissances managériales au niveau international, management de projet, management interculturel et comportement du consommateur international. Une partie des cours sera proposée en anglais afin d'accueillir un public international.

Comme c'est le cas pour chacune des créations, deux élus du CEVU ont réalisé une expertise sur le dossier. Il ressort des deux expertises que la formation s'insère bien dans la politique d'établissement qui souhaite développer le pôle « alimentation » en lien avec l'Institut Européen d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation (IEHCA). La formation est originale et bien en phase avec le développement de la gastronomie française à l'international. Cependant, les deux experts regrettent que cette LP ne s'adresse pas à des étudiants issus de l'université du fait des pré-requis, le public provenant donc de BTS. La répartition CM/TD est trop en faveur des CM (24 étudiants par promotion) et il faut mieux définir l'équipe pédagogique et les membres du conseil de perfectionnement.

Les élus du CEVU sont dubitatifs sur l'obligation d'avoir des pré-requis en cuisine, au regard des sorties professionnelles du diplôme ou proposent que l'expérience personnelle ou professionnelle du postulant soit prise en compte pour diversifier le public recruté dans la formation. Il est demandé que les porteurs de projets apportent des modifications dans le sens des préconisations du CEVU, le dossier étant voté sous réserve que les modifications soient faites : modifier la répartition CM/TD, mieux évaluer l'anglais, redéfinir le public afin de le rendre accessible aux L2 et revoir la composition de l'équipe pédagogique et du conseil de perfectionnement.

Le conseil donne un avis favorable unanime au dossier avec les réserves exprimées.

- Information C2i,
Présentation par A Cochard, nouveau chargé de mission C2i du Projet C2i niveau 1 à l'Université François-Rabelais (pièce jointe).
- Diplôme d'Université (DU) Préparation au CAPES de Sciences Physiques et Chimiques

Il existe déjà une « Préparation CAPES de Physique-Chimie » pour les étudiants admis au master mais non au CAPES. Les responsables de la formation ont souhaité faire évoluer cette préparation en DU en Physique Chimie car les étudiants doivent avoir un statut d'étudiant à cause des risques liés aux manipulations en laboratoire. Ce DU donne un statut d'étudiant. Il n'engendre pas de frais car les étudiants sont intégrés à ceux de la spécialité Métiers de l'enseignement Physique chimie. Les droits d'inscription seront donc équivalents aux droits de base.

Le CEVU donne son accord à l'unanimité.

► Co-habilitation Master 2 Biologie du vieillissement Paris-Diderot (Paris VII)

L'université Paris Diderot possède un master avec une spécialité Biologie du vieillissement. Paris VII est en cours de renouvellement de contrat et propose à cette occasion par l'intermédiaire de son responsable, enseignant à l'université François-Rabelais, une co-habilitation entre nos établissements.

Ceci offre une option supplémentaire à nos étudiants de neuro-sciences et les étudiants parisiens pourraient aussi suivre une option chez nous.

Le CEVU donne son accord à l'unanimité.

► Demande de transfert du département Ingénierie des Milieux Aquatiques et des Corridors Fluviaux (IMACOF) de l'UFR Sciences vers Polytech

Cette transformation est en partie motivée par la disparition du format IUP lors de la mise en place du LMD. La formation a gardé une organisation en 3 années (L3, M1, M2), avec un volume horaire important. De plus, on observe une évolution des métiers du domaine. Ces métiers demandent une plus grande technicité liée notamment à la mise en place de la directive cadre sur l'eau. Il s'agit de former les étudiants au suivi de la maîtrise d'œuvre ce qui requiert des connaissances en ingénierie plus précises.

Il s'agit donc pour l'équipe pédagogique de la filière IMACOF de transformer la filière (L3 + M1 + M2) en un diplôme d'ingénieur, intégré dans l'EPU de Tours. Cette transformation ne peut cependant se faire que dans le cadre de la révision des maquettes de l'EPU (pour la rentrée septembre 2014). Dans ce contexte, l'équipe pédagogique IMACOF a voté à l'unanimité le 24 novembre 2010, son souhait de se transformer en un département de l'Ecole Polytechnique Universitaire (Polytech Tours) pour y créer un diplôme en génie des milieux aquatiques et des corridors fluviaux. Suite à cette décision des contacts réguliers ont été pris avec l'équipe de direction de l'EPU pour définir les conditions d'intégration du Département IMACOF. La participation régulière de l'équipe pédagogique au Comité de Direction de l'EPU depuis la rentrée 2011 a permis à l'équipe IMACOF de comprendre progressivement les modalités de fonctionnement de l'EPU. Une première estimation budgétaire a été établie ; un travail sur le contenu des maquettes d'enseignement a été réalisé en juin 2012, montrant qu'une telle transformation est possible. Par ailleurs le conseil d'administration de l'EPU a voté en faveur de l'intégration du département IMACOF dans le cadre du vote de son projet de Contrat d'Objectifs et de Moyens pour 2013.

L'intérêt d'un transfert du département dès maintenant, et avant même la reconnaissance du diplôme par la CTI permettra à l'équipe IMACOF de mieux s'intégrer au fonctionnement de l'EPU et de participer pleinement à l'élaboration de la nouvelle maquette qui va commencer dès le début 2013. En outre, une telle intégration préalable apparaît être un argument incontournable pour la CTI.

Le calendrier actuellement envisagé en concertation entre la direction de l'EPU et la direction de l'Université est le suivant :

- Vote du transfert d'IMACOF à l'EPU par les Conseils de l'université : avant la fin 2012
- Intégration du département IMACOF dans la dotation de fonctionnement de l'EPU : année budgétaire 2013
- Transfert effectif du département IMACOF et de ses étudiants fin de l'année universitaire 2012/2013 (juillet 2013).

Ce point a fait l'objet d'un vote au conseil d'UFR Sciences et techniques le 6 septembre 2012 à l'unanimité d'un texte ci-dessous :

Le Conseil d'UFR prend acte de la volonté des personnels du département IMACOF de rejoindre sous forme d'un département l'EPU de l'Université. Le Conseil réaffirme l'absolue nécessité au sein de l'UFR Sciences et Techniques d'un pôle de Géosciences fort tant sur le plan de la recherche que sur celui de l'enseignement du cycle L au doctorat. En raison des synergies entre laboratoires du site Grandmont comme pour l'importante filière SVT liée aux métiers de l'enseignement, l'UFR soutient les géosciences en son sein. Les moyens de secrétariat pour partie communs à l'IMACOF et Géosciences, ne peuvent migrer d'une composante à l'autre et affaiblir l'UFR.

Ce transfert est accepté à l'unanimité du CEVU en y adjoignant le texte du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques.

► **Règlement des Etudes**

Il s'agit d'un toilettage du texte précédent et d'apporter des précisions. Par exemple, la pause méridienne est rendue obligatoire dans les emplois du temps, une seule évaluation en contrôle continu n'est pas possible, le Régime Spécial d'Etudes est étendu aux étudiants en mobilité Erasmus ou sur convention...

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

5. Vie de l'Etudiant

► **Election de représentants étudiants du CEVU au Bureau de la Vie de l'Etudiant**

Il faut trois étudiants élus au CEVU pour siéger au titre du CEVU au Conseil du BVE :

Sont candidats A Vinay, J. Ouvrard, et F. Donguet.

Les trois étudiants sont élus à l'unanimité.

► **Service Culturel**

Compte rendu du conseil du 31 mai 2012

Martine Pelletier présente le compte rendu du conseil et le bilan des activités 2011.

6. Conventions

► **UFR Arts et Sciences Humaines**

Convention avec la commune de Luynes, l'Association Révivance du Patrimoine en Pays Luynois et l'Université François-Rabelais de Tours

L'objectif commun de cette convention est d'effectuer des études architecturales et d'envisager la valorisation du patrimoine bâti historique de la ville de Luynes.

Les interventions in-situ seront assurées par des chargés d'enseignement du département Histoire de l'art sous la direction de l'équipe scientifique composée de deux chercheurs : M. Patrick Bordeaux et Alain Salamagne.

Une prestation valorisation de type conférence publique sera présentée par l'équipe scientifique à la population sur les résultats des recherches effectuées.

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité.

Convention spécifique de coopération pédagogique avec l'Ecole du Louvre et l'Université François-Rabelais de Tours

En 2012, l'Ecole du Louvre et l'Université François-Rabelais de Tours ont signé une convention cadre prévoyant l'établissement de conventions spécifiques d'application pour l'organisation de cours ou séminaires.

Les deux établissements organisent un séminaire commun. Il est ouvert aux étudiants de première année et/ou deuxième année de deuxième cycle de l'EDL que ces derniers doivent choisir au second semestre et aux élèves de première année de Master recherche en Sciences historiques.

Le séminaire portera sur les divers aspects de l'architecture française des XVI^e et XVII^e siècles du point de vue des rapports entre réalité du bâti architectural et sources écrites ou graphiques contemporaines.

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité.

Convention avec l'Ecole Brassart et l'Université François-Rabelais de Tours

Par le renouvellement de cette convention l'objectif est de continuer le développement de coopération scientifique, culturelle et professionnelle dans le cadre de la licence professionnelle « Communication Visuelle ».

Quelques corrections doivent être apportées au texte de la convention, notamment afin de faire mention du Pack-sport et du Passeport Culturel Etudiant.

Le CEVU donne son accord à l'unanimité sous réserve des modifications demandées.

Avenant à la convention avec la Ville de Tours, l'Association du Jeu de Paume, le Centre de Création Contemporaine et l'Université François-Rabelais de Tours

Les partenaires souhaitent proroger leur collaboration jusqu'au 30 septembre 2013.

En conséquence, il y a lieu de modifier les articles 4 et 5 de la convention.

Le coût financier de la formation doit être reformulé :

« Article 4 (nouvelle formulation)

Le coût de cette formation sera supporté :

- Par la Ville de Tours au titre des actions de médiation réalisées par les étudiants stagiaires pour les expositions du Jeu de Paume au Château de Tours dans le cadre de la subvention annuelle qui lie la Ville à u CCC
- Par le CCC pour les actions de médiation réalisées au CCC.

Le département d'Histoire de l'art de l'Université François-Rabelais de Tours prendra en charge le coût des déplacements des étudiants au Jeu de Paume à Paris.

Le Jeu de Paume prendra en charge le coût de déplacement de ses conférenciers et/ou de son équipe au Château de Tours ».

« Article 5 Durée - Renouvellement

La présente convention de partenariat est reconduite pour une durée commençant le 1^{er} octobre 2012 et se terminant le 30 septembre 2013.

Les autres articles demeurent inchangés ».

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité.

► UFR Sciences pharmaceutiques

Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure des Mines d'Albi-Carmaux et l'Université François-Rabelais de Tours

Cette convention permet à des étudiants de Pharmacie de s'inscrire à l'Ecole des Mines pour y suivre un double diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie et d'Ingénieur.

La nouveauté de ce partenariat concerne la durée de la convention qui passe de deux ans à cinq ans. Le reste est sans changement.

Chaque année entre 2 et 7 étudiants intègrent cette formation.

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité.

► SUMPPS

Convention avec la Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé (FRAPS) et l'Université François-Rabelais

La FRAPS s'est constituée en 2005 sous forme associative. Les objectifs sont de permettre à chaque citoyen d'acquérir, tout au long de sa vie, les compétences et les moyens lui permettant de promouvoir sa santé et sa qualité de vie ainsi que celle de la collectivité. La FRAPS et le SUMPPS décident de nouer un partenariat pour contribuer au développement et/ou renforcement des actions menées par chaque partie, dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé.

Activités de formation : enseignements et animations auprès des étudiants relais santé

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est levée.